

Service santé et protection animale, certification et environnement
Unité Environnement

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT D'INSPECTION

ÉLEVAGES BOVINS

Informations sur l'établissement	Informations sur l'inspection
Société : GAEC d'ARSAC Adresse : Arsac 12 850 SAINTE RADEGONDE N° SIRET : 38 268 900 800 011 N° EDE : 12 241 901 Identifiant GUN : 0051201252	Date : 13/12/2022 Heure : 14 h Inspecteur(s) : XXXX Personnes présentes : XXXXX Inspection programmée : non Inopinée : oui Circonstancielle : non Motif : Suite à signalement Rapport n° : EN22157
Activité principale : 2101-3 : déclaration pour 120 vaches allaitantes	
Autres activités : 2101-1 : déclaration pour 180 bovins à l'engraissement	
Titre ICPE en vigueur :	Récépissé n°15376 du 27/04/2015
Références réglementaires - Code de l'environnement – livres I et V des parties législative et réglementaire - Arrêté du 27 décembre 2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement soumises à déclaration sous les rubriques nos 2101, 2102 et 2111	

Abréviations utilisées – Commentaires

La grille figurant sur les pages suivantes liste les points susceptibles d'être évalués au cours d'une inspection.
Les abréviations suivantes sont utilisées pour déterminer la conformité des points inspectés et le champ de l'inspection :
CO : conforme
NC : non conforme
PO : pas observé, signale les points de la grille qui n'ont pas été inspectés
SO : sans objet, indique que le point ne concerne pas l'établissement inspecté
La conformité des points contrôlés a été évaluée, en ce qui concerne le fonctionnement, sur l'observation des activités en cours au moment de l'inspection.

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté				Constats
	C	NC	PO	SO	
A – Dispositions générales					
Situation administrative	X				Récépissé du 27/04/2015 pour 120 vaches allaitantes et 180 bovins à l'engraissement
Implantation	X				
Effectifs autorisés ou déclarés	X				Présents le jour de la visite : 104 vaches allaitantes et 95 bovins à l'engraissement
Intégration dans le paysage	X				
Aménagement des bâtiments et annexes :					
– Étanchéité des sols, murs sur 1 mètre de haut et canalisations	X				
– réseau de collecte des effluents vers les ouvrages de stockage ou traitement	X				Rigoles bouchées donc débordement des déjections et déversement dans le milieu naturel Non-conformité levée envoi des justificatifs le 19/12/2022
– Protection contre la pluie des aliments stockés à l'extérieur	X				Présence de 4 cellules extérieures
B – Prévention des accidents et des pollutions					
Entretien des locaux et des abords		X			Présence d'encombrants aux abords (Bidons IGOL, poubelle)
Lutte contre la prolifération des insectes et rongeurs	X				Réalisé par la FODSA 2 fois/an
Moyens de lutte Incendie :					Borne incendie au centre de la cour de l'exploitation
– Présence-conformité		X			Absence d'extincteurs sur le site
– Entretien (maintenance/vérification)		X			
Affichage des consignes et dispositions en cas de sinistre ou accident		X			Absence d'affichage des numéros d'urgence dans les bâtiments d'élevage des bovins
Rétention des pollutions accidentelles		X			Absence de rétention sous les bidons contenant des produits dangereux pour l'environnement
Installation technique (gaz, fuel, chauffage)		X			Absence de rétention sous la cuve à fuel
Installation électrique (maintenance/vérification)		X			Absence de vérification des installations électriques du site d'élevage
C – Émissions dans l'eau et dans les sols					
Dispositions zone vulnérable				X	
Compteur d'eau volumétrique/ disconnecteur		X			Utilisation du réseau public Absence de relevé du compteur d'eau
Optimisation de la consommation d'eau			X		
Collecte des effluents vers les ouvrages de stockage	X				Présence d'écoulement de déjection d'animaux d'un bâtiment d'engraissement et de l'aire de détente Rigoles bouchées donc débordement dans le milieu Non-conformité levée envoi des justificatifs le 19/12/2022
Rejet des eaux pluviales	X				Les eaux pluviales de la cour bétonnée partent à la fosse
Dimensionnement des ouvrages de stockage des effluents	X				
Exploitation des ouvrages de stockage des effluents		X			La fosse à lisier est complètement pleine , avec possible débordement de cette dernière dans le sol
Sécurité et signalisation des ouvrages de stockage à l'air libre des effluents liquides		X			Absence de panneaux signalant le danger des 2 fosses à lisier présentes sur l'exploitation.
Dispositif de contrôle des ouvrages de stockage des effluents liquides	X				
Conditions de stockage des fumiers et composts	X				Présence de 2 fumières sur le site d'élevage
Mode traitement des effluents :					
– Plan épandage	X				Réalisé par UNICOR en mars 2015

Libellé du point inspecté	Évaluation du point inspecté				Constats
	C	NC	PO	SO	
– Traitement sur site spécialisé				X	
D – Émissions dans l'air					
Ventilation des bâtiments	X				Ventilation naturelle
Dispositif d'atténuation des odeurs				X	
E- Bruit et vibration					
Niveaux sonores et émergence des bruits aériens émis par l'installation	X				RAS en l'absence de plainte connue
Véhicules de transport et engin de chantiers			X		
Communication par voie acoustique			X		
F – Déchets et sous-produits animaux (dont cadavres)					
Limitation à la source de la quantité et la toxicité des déchets		X			Présence d'encombrants aux abords (Bidons IGOL, poubelle)
Tri, stockage			X		
Élimination		X			Aire d'équarrissage avec absence de récupération des jus et eaux de lavage
G- Surveillance des émissions					
Plan de fumure prévisionnel en zone vulnérable				X	
Épandage : Cahier épandage	X				Absence de cahier d'épandage Non-conformité levée envoi des justificatifs le 19/12/2022
Bordereau d'échange d'effluent cosigné				X	

Points non inspectés :

Récapitulation des non-conformités – Évaluation globale

La visite d'inspection inopinée s'est déroulée dans de bonnes conditions. XXX m'a accompagné sur tous les ouvrages que je souhaitais voir. Ils ont répondu à nos nombreuses questions et a été très disponible.

Les non-conformités observées sont les suivantes :

- Mauvaise gestion des lisiers collectés par les ouvrages de stockage. La fosse à lisier est complètement pleine, avec possible débordement de cette dernière dans le sol,
- Absence de panneaux signalant le danger des 2 fosses à lisier extérieures présentes sur l'exploitation,
- Absence d'extincteurs sur le site d'élevage,
- Absence de présentation du rapport annuel de vérification des installations électriques par un professionnel,
- Absence d'affichage des numéros d'urgence dans les bâtiments des bovins,
- Absence de récupération des jus et eaux de lavage de l'aire d'équarrissage,
- Absence de rétention sous les bidons contenant des produits dangereux et/ou toxiques pour l'environnement,
- Absence de rétention sous la cuve à fuel,
- Présence d'encombrants aux abords de l'exploitation (bidons IGOL, poubelle).

Nous vous rappelons enfin qu'il convient de tenir à jour votre plan d'épandage et le cahier d'épandage.

Date : 26/12/2022

XXXXXX